

EN CAS D'INFRACTION

(Au 1^{er} octobre 2013)

- Les assureurs refuseront de couvrir un prestataire non-agréé : attention en cas d'incident impliquant des dommages sur la parcelle traitée.
- La DRAAF pourra supprimer le certificat individuel de l'exploitant qui traiterait pour autrui sans agrément en dehors de l'entraide et de la CUMA.
- La loi prévoit une peine d'emprisonnement de 6 mois et une amende de 15 000 € (pouvant aller jusqu'à 75 000 € pour les sociétés).

CONTACTS UTILES

■ Se renseigner (CUMA, entraide et/ou agrément, structure juridique)

Syndicat Général des Vignerons de la Champagne - Tél. : 03 26 59 55 00 - Contacts : Pôle Syndical et Service Juridique

■ Se préparer à l'audit

Chambre d'Agriculture de l'Aisne - Tél. : 03 23 22 50 50
Contacts : Céline Guiard Van Laethem et Alain Tournier
Maison de l'Agriculture - 1 rue René Blondelle - 02007 Laon
CEDEX

Chambre d'Agriculture de l'Aube - Tél. : 03 25 43 72 72
Contacts : Delphine Olivier, Magali Paulet, Sandie Schaller
2 bis rue Jeanne d'Arc - 10000 Troyes

CRFPS - Tél. : 03 26 04 74 51
2 rue Léon Patoux - 51664 Reims CEDEX 2

Chambre d'Agriculture de la Marne
Tél. : 03 26 64 08 13
Contact : Émeline Samy
Complexe agricole du Mont Bernard, Route de Suippes
BP 525 - 51009 Châlons-en-Champagne CEDEX

Maison Familiale Rurale de Gionges
Tél. : 03 26 57 54 89
66 rue de Crolière - 51130 Gionges

■ Se faire auditer

Liste complète des organismes sur : www.agriculture.gouv.fr/oc-agrement-phyto

■ Obtenir l'agrément

DRAAF Champagne-Ardenne
Tél. : 03 26 97 32 00
Service régional de l'alimentation
37 av. Hoche - CS 30004 - 51686 Reims CEDEX 2

DRAAF Picardie
Tél. : 03 22 33 55 55
Allée de la Croix Rompue 518, Rue Saint Fuscien
CS 90069 - 80094 Amiens CEDEX 3



Syndicat Général des Vignerons de la Champagne

17-19 avenue de Champagne - 51200 Epernay - Tél. : 03 26 59 55 00

69 Grande Rue - 10110 Bar-sur-Seine - Tél. : 03 25 29 77 81

www.sgv-champagne.fr



TRAITER LES VIGNES D'AUTRUI FAUT-IL ÊTRE AGRÉÉ ?

